

Questions orales

Que la Chambre, constatant que les salaires moyens de 29 cadres de Bell Canada seront de \$102,000 en 1977, soit une hausse moyenne de \$13,000 par rapport à 1976, demande au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à cette flagrante violation de ses propres lignes directrices de lutte contre l'inflation limitant à \$2,400 par année toute hausse salariale, la Chambre étant également d'avis que Bell Canada n'a pas le droit de demander l'autorisation de hausser ses tarifs de téléphone pour pouvoir verser des traitements aussi élevés à ses cadres.

M. l'Orateur: A l'ordre. Conformément au Règlement, cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

PROPOSITION D'ENQUÊTE À PROPOS DU PRÊT RELATIF À L'HÔTEL QUAI D'ORSAY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question importante et urgente. Comme des doutes très graves planent sur la légalité de l'assurance de la SCHL sur le prêt hypothécaire contracté entre 210 Somerset Corporation et National Trust pour la construction de l'hôtel Le Quai d'Orsay, que National Trust a saisi par la suite, et comme l'un des anciens commettants de 210 Somerset Corporation est actuellement associé à la construction d'un complexe d'appartements de 30 millions de dollars à Laval au Québec, encore une fois grâce aux capitaux consentis par National Trust et assurés par la SCHL, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le ministre ordonne une enquête complète sur les circonstances entourant la garantie consentie par la SCHL dans le cas des emprunts contractés par les entreprises en cause, et en fasse rapport à la Chambre le plus tôt possible.

M. l'Orateur: Une motion présentée comme celle-ci aux termes de l'article 43 du Règlement ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non!

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA MAIN-D'ŒUVRE

L'ABSENCE DE PROGRAMMES POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Main-d'œuvre et de l'Immigration a propos des derniers chiffres relatifs au nombre d'emplois vacants; ceux-ci prouvent en effet une fois de plus l'incurie du gouvernement dans le domaine économique et dans celui de l'embauche. Le nombre d'emplois vacants a baissé de 21 p. 100 par rapport à la moyenne pour le trimestre se terminant au mois de novembre et de 17 p. 100 par rapport à la période correspondante de l'année dernière; ce fléchissement s'est fait sentir dans toutes les provinces, sauf à Terre-Neuve. J'aimerais savoir en toute sincérité si le ministre serait maintenant disposé à admettre que le programme d'embauche du gouvernement est un fiasco total et qu'il faut agir sans plus tarder.

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je rejette presque totalement les prémisses de la question du député, cela va de soi. La seule chose que j'admets, c'est qu'il est sincère. Je lui conseillerais à nouveau de lire attentivement le texte de la déclaration que mon sous-ministre adjoint, M. Jack Mannion, a fait devant les membres du comité du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration. Il a déclaré que les statistiques publiées par Statistique Canada sur les postes vacants étaient trompeuses et il a expliqué que l'année dernière de cinq à sept millions de Canadiens avaient effectivement changé d'emploi—ce qui indique que notre économie est extrêmement dynamique à cet égard. Le député cherche à faire dire ce qu'il veut aux statistiques.

M. Alexander: Je ne pense pas que le million de chômeurs et les 291,000 travailleurs qui ont renoncé à se trouver du travail parce qu'il n'y a pas d'emplois pour eux trouveront cette réponse très acceptable. Soyons un peu plus compréhensifs envers ceux qui font cette pénible expérience. Que va-t-on faire pour aider les gens qui ne trouvent pas d'emploi? Doivent-ils attendre jusqu'à septembre? Jusqu'à ce que les effets du budget se fassent sentir?

Une voix: En admettant qu'il ait des effets.

M. Cullen: Heureusement, le gouvernement avait prévu en octobre 1976 que le chômage serait élevé cet hiver. Nous avons réservé 358 millions de dollars à cet effet et \$1,300,000 sont actuellement affectés par mon ministère à la création directe d'emplois et qui sont une preuve que nous comprenons le problème.

DEMANDE DE DISPOSITIONS BUDGÉTAIRES PROPRES À LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Les chiffres de Statistique Canada révèlent que depuis six mois 291,000 personnes qui se cherchaient un emploi ont cessé toute démarche en ce sens et ne font plus partie de la population active, croyant qu'il n'y a plus d'offre. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le budget va prévoir un programme de création d'emplois immédiat, comme il l'a dit hier soir, et s'engage-t-il fermement à lancer ce programme?